Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Licence AS

Méthodes et outils en arts du spectacle

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-AS-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3,0**
indicatif, non vérifié comme coefficient national

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse fonctionnelle et repérage des contraintes** (3 questions) — **Page 3**
2. **Étude technologique, calculs et choix** (4 questions) — **Page 5**
3. **Préparation de fabrication et protocole opératoire** (3 questions) — **Page 7**
4. **Prévention et sécurité** (3 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://licenceas.fr/assets/annales/licence-as/C3 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire/2026/Licence Arts du Spectacle - C3 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse fonctionnelle et repérage des contraintes

Le candidat prépare la reprise du spectacle Les seuils dans une salle fictive dotée d'un plateau de 10 m sur 8 m et de trois états lumineux à concevoir. Il distingue les objectifs artistiques des contraintes d'exploitation et repère les vérifications à effectuer auprès des responsables du lieu.

Analyse du cahier des charges

Question 1.1. Reformulez le besoin artistique et technique en distinguant un objectif de visibilité, un objectif de composition lumineuse et une contrainte d'exploitation. Appuyez chaque élément sur une donnée du cahier des charges.

Visibilité : assurer un éclairage homogène de toute la zone de jeu de 10 m × 8 m et viser au moins 250 lx en état de jeu. **Composition :** créer les trois états demandés - ambre, contre-jour bleu et noir scénique - dans l'ordre prévu pour le spectacle. **Exploitation :** utiliser la console et les gradateurs fixes documentés sans dépasser leurs limites, et appliquer les consignes de sécurité et d'exploitation de la salle accueillant du public.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Visibilité homogène à 250 lx visés, trois états lumineux distincts et respect des limites techniques et consignes de la salle.

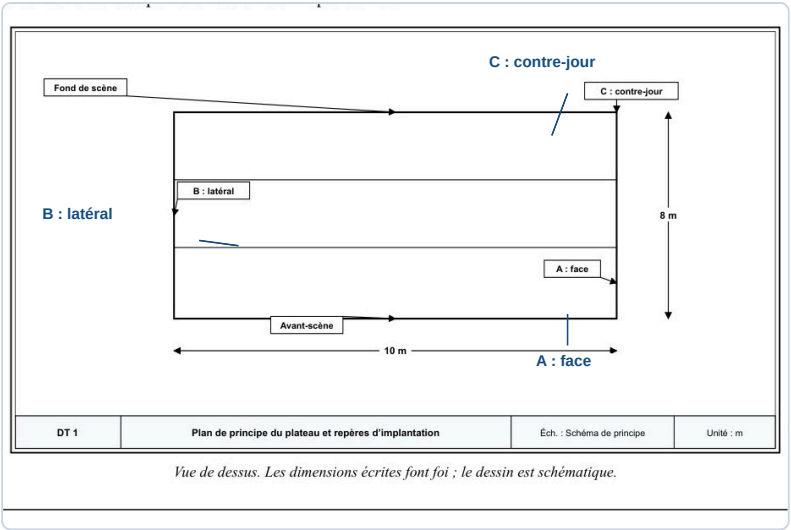
Lecture du plan DT 1

Question 1.2. À partir du DT 1, indiquez la surface de la zone de jeu et identifiez les trois zones de placement représentées. Donnez leurs repères et leur fonction probable dans la composition.

Élément	Donnée ou repère	Fonction probable
Surface	10 × 8 = 80 m²	Zone à couvrir
A : face	Avant-scène	Éclairer les visages et la zone de jeu depuis l'avant
B : latéral	Côté du plateau	Modeler les corps et créer du relief
C : contre-jour	Fond de scène	Détacher les interprètes du fond ou créer des silhouettes

Les fonctions indiquées sont des propositions de composition à partir des repères du DT 1. Le schéma ne fixe ni les positions exactes des appareils, ni les hauteurs ou points d'ancrage : ces éléments sont à valider par la direction technique.

Repères de placement du DT 1



Vue de dessus. Les dimensions écrites font foi ; le dessin est schématique.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Surface : 80 m². A : face ; B : latéral ; C : contre-jour, avec leurs fonctions probables dans la composition.

Vérifications avant mise en œuvre

Question 1.3. Indiquez deux vérifications à effectuer auprès de la direction technique avant toute mise en œuvre réelle. Pour chacune, précisez le document ou la personne à consulter parmi les ressources citées dans le DT 3.

1. **Installation électrique :** faire vérifier la compatibilité des charges, la répartition sur les départs et l'état de l'installation. Consulter les documents de l'installation et la personne compétente désignée.
2. **Accueil du public :** vérifier les dégagements, les accès et les consignes applicables à la salle. Consulter le registre de sécurité, les consignes affichées et le responsable de sécurité.

Ces vérifications doivent être confirmées avant la mise en œuvre réelle ; les documents du sujet ne permettent pas de conclure à la conformité du site.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Faire confirmer l'installation électrique par la personne compétente et vérifier les dégagements avec le registre de sécurité et le responsable de sécurité.

2. Étude technologique, calculs et choix

Le dossier fournit les caractéristiques de projecteurs LED, les hypothèses simplifiées de calcul d'éclairement et de courant, ainsi que les coûts et limites budgétaires. Le candidat évalue une configuration de huit projecteurs, propose une répartition électrique et précise les réserves nécessaires avant exploitation.

Surface et éclairement

Question 2.1. Calculez la surface de la zone de jeu, puis l'éclairement moyen estimé obtenu avec huit projecteurs en appliquant E = n × Φ × U / A. Comparez le résultat au niveau moyen visé de 250 lx et concluez au regard de cette seule estimation.

La surface rectangulaire vaut largeur × profondeur : 10 × 8 = 80 m². Avec huit projecteurs, le flux utile estimé est 8 × 12 000 × 0,25 = 24 000 lm. L'éclairement moyen estimé est donc 24 000 / 80 = 300 lx. Cette estimation simplifiée dépasse la cible de 250 lx. Elle ne garantit toutefois ni l'uniformité réelle de l'éclairage ni le niveau obtenu sur site, qui devra être vérifié.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Surface : 80 m² ; éclairement moyen estimé : 300 lx, supérieur à la cible de 250 lx.

Puissance et courant

Question 2.2. Calculez la puissance totale et le courant estimé pour huit projecteurs alimentés sous 230 V. Comparez le courant calculé à la limite de 16 A indiquée dans le dossier. Formulez une réserve professionnelle sur la portée de cette comparaison.

La puissance totale des huit appareils est 8 × 180 = 1 440 W. Selon l'estimation autorisée, le courant vaut 1 440 / 230 = 6,26 A, inférieur à la limite indiquée de 16 A. Cette comparaison reste indicative : elle ne vérifie ni les caractéristiques complètes du circuit, ni les courants d'appel, le facteur de puissance ou les conditions locales. La direction technique doit valider l'installation avant exploitation.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Puissance totale : 1 440 W ; courant estimé : 6,26 A, inférieur à 16 A, sous réserve de validation technique.

Coût et budget

Question 2.3. Calculez le coût HT de huit projecteurs et du lot de câbles et accessoires. Déterminez le budget restant sous le plafond de 3 600 € HT.

Équipement	Calcul	Coût HT
8 projecteurs	8 × 420	3 360 €
Câbles et accessoires	Lot	160 €
Total	3 360 + 160	3 520 €
Budget restant	3 600 - 3 520	80 €

Le coût total reste sous le plafond budgétaire.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Coût total : 3 520 € HT ; budget restant : 80 € HT, sous le plafond de 3 600 € HT.

Répartition sur les départs

Question 2.4. Proposez une répartition des projecteurs entre les deux départs documentés dans le DT 2 et justifiez-la à partir du courant estimé. Indiquez la vérification qui demeure nécessaire avant exploitation.

Répartir les appareils à parts égales : quatre projecteurs sur chaque départ. Chaque départ reçoit 4 × 180 = 720 W, soit un courant estimé de 720 / 230 = 3,13 A, inférieur aux 16 A indiqués par départ. Avant exploitation, la direction technique doit confirmer la répartition des charges et vérifier les protections, les connecteurs, l'état des câbles et les conditions réelles d'utilisation.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> 4 projecteurs par départ ; courant estimé par départ : 3,13 A, à confirmer par la direction technique.

3. Préparation de fabrication et protocole opératoire

Le candidat prépare une documentation de régie pour répartir les huit projecteurs entre les repères face, latéral et contre-jour du plan de plateau. Il ordonne la préparation, le montage par des personnels compétents, le réglage, les essais et la validation des états lumineux.

Répartition des projecteurs

Question 3.1. Complétez le DR 1 en répartissant les huit projecteurs entre les repères A, B et C. Indiquez pour chaque groupe une fonction et un état lumineux associé, en restant compatible avec le cahier des charges et le plan de principe.

Le DT 1 définit A comme l'éclairage de face, B comme le latéral et C comme le contre-jour. Une répartition possible donne la visibilité ambre par A et B, puis le contre-jour bleu par C. Pour l'état « noir scénique », les huit appareils sont éteints. Les positions d'implantation restent à valider par la direction technique.

DR 1 complété : répartition proposée

Repère	Nombre de projecteurs	Fonction proposée	État lumineux associé
A : face	4	Face	Ambre
B : latéral	2	Soutien latéral	Ambre
C : contre-jour	2	Contre-jour	Bleu
Total	8	8 projecteurs au total	Noir : tout éteint

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

A : 4 appareils, face ambre ; B : 2, soutien latéral ambre ; C : 2, contre-jour bleu. Noir scénique : tout éteint.

Protocole opératoire

Question 3.2. Rédigez un protocole opératoire en cinq étapes ordonnées, depuis la préparation documentaire jusqu'à la validation des trois états lumineux. Pour chaque étape, nommez l'intervenant ou la fonction responsable lorsque le dossier le permet.

1. **Préparer :** la régie consulte DT 1 à DT 3 et prépare la répartition et la feuille de conduite.
2. **Repérer :** la régie et la direction technique vérifient les positions et les cheminements sur place.
3. **Monter :** les personnels compétents réalisent l'accrochage et les raccordements selon les procédures du lieu.
4. **Régler :** la régie consigne les affectations, oriente les appareils et contrôle la couverture de la zone de jeu.
5. **Essayer et valider :** la régie annonce les essais à l'équipe, teste les états ambre, contre-jour bleu et noir, puis fait valider les résultats.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Préparation documentaire, repérage, montage par des personnels compétents, réglage, essais annoncés et validation des trois états.

Feuille de conduite

Question 3.3. Complétez le DR 1 en indiquant les informations minimales à consigner pour chaque appareil dans une feuille de conduite : repère, position, affectation ou adresse, état concerné et résultat du contrôle. Distinguez les données déjà fournies de celles à relever lors du réglage.

Le plan donne les repères de groupe A, B et C, mais pas les positions précises ni les adresses. La numérotation P01 à P08 ci-dessous est une convention proposée pour identifier les huit appareils. Pour chaque groupe, consigner la position et l'adresse réellement relevées, l'état commandé et le résultat du contrôle de fonctionnement et d'orientation.

Appareils proposés	Position	Affectation ou adresse	État	Contrôle à consigner
P01 à P04	A, position précise à relever	Adresse à relever	Ambre	Fonctionnement et orientation
P05 à P06	B, position précise à relever	Adresse à relever	Ambre	Fonctionnement et orientation
P07 à P08	C, position précise à relever	Adresse à relever	Contre-jour bleu	Fonctionnement et orientation

DR 1 complété : feuille de conduite, répartition proposée

Repère appareil	Position	Affectation ou adresse	État concerné	Contrôle ou donnée à relever
P01-P04	A, à relever	Adresse à relever	Ambre	Test à consigner
P05-P06	B, à relever	Adresse à relever	Ambre	Test à consigner
P07-P08	C, à relever	Adresse à relever	Bleu	Test à consigner

✓ RÉPONSE À RETENIR

Pour P01 à P08 : repère, position, adresse, état concerné et résultat du contrôle, à consigner ou relever lors du réglage.

4. Prévention et sécurité

Le dossier présente quatre situations de travail liées à la préparation du matériel, au travail en hauteur, aux essais lumière et à l'accueil du public. Le candidat complète un diagnostic de prévention, explique les limites du calcul électrique et prépare une consigne de coordination avant les essais.

Diagnostic des risques

Question 4.1. Complétez le DR 2 pour les quatre situations présentées : indiquez un risque, une mesure de prévention concrète et la personne ou le document à mobiliser pour confirmer la consigne applicable.

Le diagnostic reprend les risques et consignes du dossier. Contrôler visuellement appareils et câbles avant usage, réserver le travail en hauteur aux personnels compétents, annoncer les essais à l'équipe et maintenir les accès libres. Les documents et interlocuteurs propres au lieu confirment les consignes applicables.

Situation	Risque identifié	Mesure de prévention	Personne ou document à consulter
Appareils et câbles	Chute de plain-pied ou câble détérioré	Contrôler visuellement avant usage; écarter le matériel abîmé	Procédure de l'établissement
Travail en hauteur	Chute de personne ou d'objet	Confier l'intervention à des personnels compétents et appliquer la procédure	Responsable technique, procédure de l'établissement
Essais lumière	Éblouissement ou gêne	Prévenir l'équipe avant le lancement	Régie et équipe artistique
Accueil du public	Obstruction d'un accès ou dégagement	Maintenir les accès et dégagements libres	Registre de sécurité, consignes affichées, responsable de sécurité

Pour l'exploitation réelle, les procédures du théâtre et les consignes des responsables compétents prévalent.

DR 2 complété : diagnostic des risques

Situation	Risque identifié	Mesure de prévention	Personne ou document à consulter
Préparation des appareils et câbles			
Réglage nécessitant un travail en hauteur	 Chute / câble détérioré	 Contrôle visuel Écarter le matériel abîmé	 Procédure de l'établissement
Essai des états lumineux	 Chute de personne ou d'objet	 Personnel compétent Appliquer la procédure	 Responsable technique
Accueil et circulation du public	 Éblouissement ou gêne	 Prévenir l'équipe avant les essais	 Registre de sécurité Consignes affichées
	 Accès ou dégagement obstrué	 Maintenir accès et dégagements libres	 Responsable de sécurité

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrôle visuel du matériel, personnel compétent en hauteur, essais annoncés et accès du public maintenus libres.

Limites de l’estimation électrique

Question 4.2. Expliquez pourquoi l’estimation de courant réalisée en partie 2 ne suffit pas à déclarer une installation électrique conforme ou sûre. Citez deux vérifications à confier à une personne compétente.

Avec l’hypothèse simplifiée du dossier, les huit projecteurs consomment une puissance totale de 8 × 180 = 1 440 W, soit un courant estimé de 1 440 / 230 = 6,26 A. Ce calcul ne décrit pas toutes les caractéristiques du circuit et ne prend notamment pas en compte les courants d’appel, les facteurs de puissance ni les conditions locales. Il ne permet donc pas de conclure à la conformité ou à la sécurité de l’installation.

La personne compétente vérifie la compatibilité des charges avec les départs et leurs protections, puis l’état de l’installation, des câbles et des connecteurs. La direction technique confirme ces contrôles avant exploitation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Courant estimé : 6,26 A. Faire vérifier la compatibilité des charges et protections ainsi que l’état de l’installation, des câbles et des connecteurs.

Coordination des essais

Question 4.3. Rédigez une consigne de coordination à communiquer avant les essais lumière. Elle doit comprendre l’annonce préalable, la vérification de la disponibilité du plateau et la procédure à suivre si une anomalie est constatée.

Avant les essais, la régie annonce à l’équipe artistique les états qui vont être testés et vérifie avec elle que le plateau est disponible et que l’accès est maîtrisé. Les essais commencent après cette coordination.

1. Lancer les états convenus et rester attentif aux anomalies.
2. En cas d’anomalie, arrêter le travail et la signaler au responsable compétent.
3. Ne reprendre qu’après traitement du problème et consigne du responsable.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Annoncer les essais, confirmer avec l’équipe que le plateau est disponible, puis arrêter et signaler toute anomalie au responsable compétent.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation locale proposée, session 2026, code 26-LIC-AS-EP1, dure 3 heures; le coefficient 3,0 est indicatif et non vérifié comme coefficient national. Autour de la reprise fictive de Les seuils au Théâtre des Rives, elle évalue l'analyse du cahier des charges, les calculs d'éclairement, de courant et de budget, la préparation de régie, ainsi que la prévention et la coordination sécurisée.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La surface du plateau rectangulaire se calcule par A = largeur × profondeur.
- L'éclairement moyen estimé suit E = n × Φ × U / A, avec les hypothèses propres au dossier.
- Le courant monophasé estimé suit I = P / Ue, mais ne valide pas à lui seul une installation.
- Le plan de principe repère A comme face, B comme latéral et C comme contre-jour.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez les étapes de calcul, les unités et les arrondis au centième si nécessaire.
- Distinguez les objectifs artistiques des contraintes d'exploitation et justifiez vos choix par le dossier.
- Ne traitez pas les estimations d'éclairement ou de courant comme des mesures ou des validations sur site.
- Réservez les opérations électriques et le travail en hauteur aux personnes compétentes selon les procédures du lieu.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'éclairement moyen estimé des huit projecteurs ?

Calculez d'abord la surface A = largeur × profondeur. Multipliez ensuite le nombre de projecteurs par le flux nominal et le coefficient d'utilisation, puis divisez par A. Comparez le résultat à 250 lx sans le présenter comme une mesure réelle.

Q : Pourquoi le courant calculé ne prouve-t-il pas que le circuit est sûr ?

La formule simplifiée ignore les caractéristiques complètes de l'installation, les courants d'appel, les facteurs de puissance et les conditions locales. Une personne compétente doit vérifier la compatibilité des charges, les protections, les connecteurs et l'état de l'installation.

Q : Comment organiser les trois heures et le barème de l'épreuve ?

Le sujet répartit les points également entre quatre parties, soit 5 points chacune sur 20. Il ne fixe pas de durée par partie : prévoyez du temps pour les calculs, les protocoles et les documents réponses.

Q : Quels critères de notation et quelles normes faut-il privilégier ?

Le sujet demande des résultats justifiés, des unités, des choix cohérents avec les documents et des précautions professionnelles. Il ne fournit pas de grille détaillée ni d'extrait réglementaire exhaustif : consultez les procédures, le registre de sécurité et les responsables du lieu.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licenceas.fr/assets/annales/licence-as/C3 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire/2026/Licence Arts du Spectacle - C3 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Licence Arts du Spectacle : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.